

* LE JOURNAL DE QUÉBEC, 12 août 2010, 44

RESTAURATION

L'industrie prend du mieux

MONTRÉAL | (JFC-Agence QMI)
Après deux années difficiles, l'industrie québécoise de la restauration commence à reprendre de la vigueur, le nombre de faillites étant en baisse de 42 %.

C'est ce qui ressort de l'édition 2010 du bottin statistique de l'Association des restaurateurs du Québec (ARQ), dont le lancement a été fait mercredi.

Le porte-parole de l'ARQ, François Meunier, a toutefois souligné que malgré une embellie en ce qui a trait au nombre de faillites, l'industrie dans son entier restait en recul.

« Même si les faillites sont en baisse, on reste en décroissance cette année par rapport à l'an dernier dans plusieurs catégories », a-t-il dit.

La restauration rapide a la cote

Dans le dernier bottin, on apprend que ce sont les restaurants offrant un service au comptoir qui se sont le mieux tirés d'affaire, la catégorie enregistrant une croissance de 2,7 %, en 2009. Le nombre d'établissements avec service aux tables a toutefois enregistré une baisse de 0,4 %, alors que la catégorie bars, brasseries et tavernes a subi la plus forte diminution, soit -7 %.

Parmi les restaurants ayant un permis d'alcool, seuls les restaurants de type « Apportez votre vin » ont enregistré une croissance de 10 % du nombre d'établissements.

On apprend aussi dans le bottin statistique de l'industrie qu'on recense quelque 19 000 restaurants au Québec. Le tiers d'entre eux se trouvent à Montréal. C'est aussi dans la métropole qu'il y a le plus grand nombre de restaurants par habitant, tandis que c'est à Laval que le plus grand nombre d'établissements franchisés sont rassemblés.

Entente bien vue

M. Meunier s'est dit par ailleurs très satisfait de l'entente intervenue entre Québec et les restaurateurs en vue de doter tous les établissements d'un terminal électronique visant à limiter la fraude fiscale.

Québec a réservé 44 millions de dollars afin d'équiper les restaurateurs de cet appareil.

En mai, plusieurs restaurateurs avaient été contrariés par les mesures du gouvernement du Québec pour combattre l'évasion fiscale, lesquelles nécessitent un investissement moyen de 4 000 \$ à 5 000 \$ par restaurant.

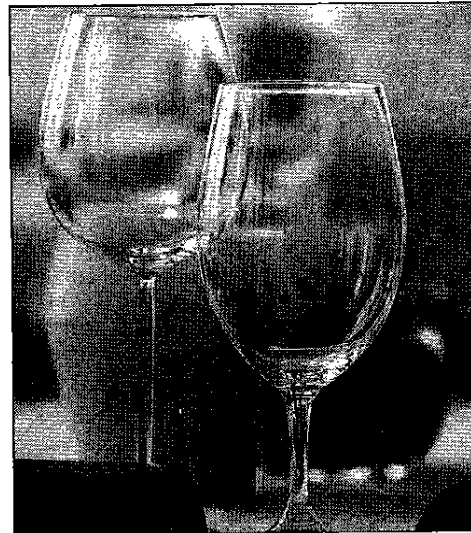


PHOTO LES ARCHIVES

■ Moins de restaurateurs ont fait faillite en 2009.